

Compte rendu du Conseil de Faculté
Séance du 22 mars 2021

	Présent-e	Représenté-e	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOURTOULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Jean-Gabriel Contamin	
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	x		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			x
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			x
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Karine Losfeld	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			x
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	x		
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			x
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Christian BEN LAKHDAR		Vincent Dupont	
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	x		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	x		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	x		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	x	Thomas Alam	
M. Patrick MEUNIER	x		
Mme Stéphanie DAMAREY			x
M. Denis VOINOT	x		
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Thomas ALAM	x		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM		Annie Bottiau	
Mme Annie BOTTIAU	x		
M. Vincent DUPONT	x		
M. Olivier FARDOUX	x		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	x		
M. Barnaby PELL		Thomas Alam puis Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE	x		

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	x		
M. Jean-Christophe DERIAU	x		
M. Violaine SANDER	x		
M. Younès HADDADI	x		
Collège usagers			
Mme Gersende COIFFARD		Clémence Mahieu	
Mme Jade GARDIEN		Clémence Mahieu	
Mme Elise SPICHT			x
M. Daniel MAKOKO	x		
Mme Clémence MAHIEU	x		
M. Christian MALENGELE	x		
Mme Julie GUEDON			x
M. Aliocha JOUSSELIN	x		
M ; Edouard RICHARD		Adria Madelin	
M. Jules DE FORAS	x		
Mme Claire CATHELAIN	x		
M. Tomas KEBBATI	x		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			x
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			x
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			x
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	x		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	x		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			x
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			x
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			x

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 22 février 2021

Elle est obtenue à l'unanimité.

Informations

→ Sur la possibilité pour les étudiants de L1 de s'inscrire au projet Voltaire

Notre Université souhaite proposer aux étudiants de L1 un soutien dans la maîtrise de l'écrit en français, à travers une inscription auprès d'une structure de formation en grammaire et en orthographe, le projet Voltaire. Cette formation conduit aussi à l'attribution d'une certification pour ceux qui l'ont suivie et validée.

Un recensement des étudiants susceptibles d'être intéressés est mené par Madame Cécily Oden, maîtresse de conférences en sciences économiques et responsable de la Licence AES, une ouverture vers toutes les années d'études apparaissant comme souhaitable. Dès à présent, une cohorte d'environ mille étudiants a été constituée, nos besoins de formation ont ensuite été portés à la connaissance de notre Université, la règle d'une inscription au projet Voltaire fondée sur le volontariat des étudiants ayant été réaffirmée.

➔ **Sur la possible ouverture de classes préparatoires « Talents du service public » au sein de la Faculté**

Un projet a été lancé par le gouvernement visant à l'ouverture de classes préparatoires à la présentation aux concours de catégorie A de la Fonction publique, classes préparatoires destinées aux jeunes femmes et hommes ayant des caractéristiques sociales pouvant altérer leur capacité de réussite : étudiants boursiers, résidant en zone rurale ou dans un quartier « éligible à la politique de la ville ». Notre Faculté a répondu à l'appel à projet avec trois propositions de création de « prépa talents » :

- Monsieur Florent Baude, directeur-adjoint de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) rappelle tout d'abord que son institut est partenaire d'un projet qui sera déposé par l'Institut Régional d'Administration de Lille, en qualité de chef de file, et qui prendra appui sur l'expérimentation conduite depuis cette année de classe préparatoire intégrée pour l'accès à différents concours de la Fonction publique ;
- Pilotée par l'IPAG, une proposition de création d'une classe préparatoire « Talents du service public » est décrite par Monsieur Baude : adossée au master 2 mention Administration publique, parcours « Métiers de l'Administration pénitentiaire » et sous la responsabilité de l'actuel directeur de ce master, Monsieur Nicolas Derasse, elle permettrait la préparation des concours de directeur des services pénitentiaires, directeur pénitentiaire insertion et probation, contrôleur pénitentiaire insertion et probation et lieutenant pénitentiaire. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire d'Agen, qui apportera un soutien pédagogique à cette nouvelle formation ;
- Monsieur Vincent Dupont propose de créer spécifiquement un diplôme universitaire « Approche des fonctions de direction en protection de l'enfance », avec un contenu disciplinaire et une préparation au concours de directeur des services de la protection de la jeunesse. La formation serait dispensée par la Faculté mais aussi par l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) de Roubaix. Dans le cadre d'un partenariat avec le CROUS, il est aussi projeté d'assurer le logement et la restauration des étudiants de cette future classe préparatoire.

Madame Merchez applaudit à toutes ces propositions, qui pour elle permettront à des jeunes dynamiques et ambitieux de se préparer utilement aux épreuves difficiles des concours de catégorie A de la Fonction publique.

Monsieur Baude suggère qu'un certificat de formation puisse être attribué aux étudiants ayant suivi les formations préparatoires en se concentrant sur l'obtention d'un concours et non la validation d'un diplôme.

Monsieur le Doyen explique ensuite que l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lille est porteur d'un quatrième projet qui vise à préparer à l'Ecole Nationale d'Administration. Il déplore en revanche que l'Institut d'Etudes Politiques ait cru judicieux dans un communiqué de presse de faire état de ces réponses à appel à projet en laissant entendre que l'IEP se chargerait des concours de catégorie A+ et notre Faculté des concours de catégorie A et en évoquant un partenariat noué avec l'Institut d'Etudes Judiciaires de notre Faculté en vue de la préparation des concours de la magistrature et de la police. Dans les faits, notre Faculté n'a pas vocation à être exclue des formations visant les concours les plus élevés de la Fonction publique. Le partenariat avec l'IEJ n'en est pas encore aux stades des préliminaires. Et ce n'est du reste pas l'IEJ qui prépare aux concours de la police dans notre Faculté. Suite à l'intervention de la Faculté, le communiqué a été rectifié et, par ailleurs, des discussions ont été initiées avec l'IEP sur les convergences possibles dans les préparations aux concours.

→ Sur les résultats du premier semestre en licence

Monsieur le Doyen indique que le service de scolarité licence a fait des statistiques comparatives entre les résultats des premières sessions d'examen du premier semestre de l'année en cours et de l'année dernière. S'il y a des disparités entre les formations, les résultats, globalement, sont proches de ceux de l'an dernier, en étant au total légèrement meilleurs : sur l'ensemble des années de licence, on constate une augmentation de la participation de 1,7 point (15% d'absents contre 16,7% l'an dernier), une augmentation du taux de réussite des étudiants qui ont participé aux examens de 5,2 points (80% de réussite pour ceux-ci contre 74,8% l'an dernier) et une augmentation du taux de réussite des étudiants par rapport aux inscrits en augmentation de 5,7 points (68% contre 62,3% l'an dernier).

Débat et vote sur l'organisation de la première session d'examens du second semestre et des deux secondes sessions

Monsieur le Doyen, ayant constaté que le passage au distanciel lors des épreuves du premier semestre n'avait pas eu d'effets négatifs sur les résultats et eu égard à la situation sanitaire pas encore stabilisée, propose que toutes les épreuves du second semestre soient passées en distanciel, selon les mêmes modalités et règles de cadrage qui avaient prévalu lors des épreuves du premier semestre.

Le service des plannings préciserait les modalités choisies par les enseignants pour les différentes épreuves ; les étudiants pourraient recevoir ensuite des informations plus complètes concernant les jours des épreuves (pour les épreuves synchrones) ou de remise des travaux (pour les épreuves asynchrones).

Sauf durcissement des règles de confinement et comme lors du premier semestre, les étudiants en manque de connexion auraient la possibilité de passer leur examen distanciel depuis le Campus.

Madame Le Doujet-Thomas s'inquiète pour les formations qui doivent organiser des oraux, telles les licences professionnelles, avec les soutenances de projets et les rapports de stage. Monsieur le Doyen propose alors qu'il soit précisé que les modalités d'examens qui vont être arrêtées portent sur les examens prévus lors des sessions spécifiques d'examens terminaux, et que pour les évaluations qui ne relèvent pas de ces sessions, si la norme reste les examens en distanciel, il sera possible qu'exceptionnellement certaines évaluations puissent avoir lieu en présentiel (ex. : grand oral d'une formation), les responsables de l'examen devant proposer une modalité alternative pour que des étudiants qui, éloignés, ne pourraient pas venir sur site, ne soient pas pénalisés.

Plusieurs difficultés sont évoquées :

- un délai court pour la remise des notes à la scolarité, avec la tentation de généraliser les questionnaires à choix multiples (QCM), modalité d'évaluation qui pour certains enseignants a peu d'intérêt pédagogique ;
- le choix laissé aux enseignants d'organiser des épreuves synchrones, conduisant à une rupture d'égalité du fait de l'environnement de travail et des compétences numériques propres à chaque étudiant ;
- des problèmes de connexion persistent, même si des locaux et des ordinateurs mis à disposition par la Faculté seront disponibles lors des prochaines sessions.

Monsieur le Doyen rappelle qu'un dispositif d'aide à la correction des copies a été mis en place et est prolongé pour les prochaines sessions et que, pour lui, il est essentiel que chaque enseignant puisse choisir la modalité d'examen qui lui semble la meilleure dans le contexte spécifique qui s'applique à tous, enseignants, étudiants, administratifs.

Il propose ensuite un vote sur sa proposition initiale amendée : le passage au tout distanciel selon des modalités arrêtées par les enseignants, avec quelques exceptions possibles sur dérogation. Proposition adoptée.

Vote sur l'approbation de l'organisation des épreuves de la première session du second semestre et des deux secondes sessions :
25 pour, 0 contre, 7 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote sur les modalités de validation des stages pour l'année 2020 - 2021

Du fait du contexte sanitaire, les étudiants de différentes années d'études rencontrent de réelles difficultés à effectuer le stage prévu dans leur maquette pédagogique. Notre Université envisage de repousser la période de stages au-delà de septembre 2021 pour les formations de fin d'études (M2 et LP), afin de permettre que des stages puissent être suivis au cours du dernier trimestre de 2021, alors que les conditions sanitaires se seront vraisemblablement améliorées. Une autre réponse à cette difficulté serait de proposer une alternative au stage, qui permettrait de valider le stage pour un étudiant qui ne parviendrait pas à en trouver un du fait de la situation sanitaire. Tout en permettant à l'étudiant qui aurait demandé une telle possibilité de revenir à la modalité de stage traditionnelle, si, finalement, il parvenait à obtenir un stage. Pour Monsieur le Doyen, le choix de l'alternative doit relever d'un dialogue entre l'étudiant et son responsable de formation.

Suite à la demande que soit ajoutée à cette proposition initiale la possibilité pour le responsable de formation de demander à l'étudiant qui souhaite une modalité alternative de validation de stage de prouver qu'il a effectivement fait une recherche de stages infructueuse, Madame Claire Cathelain dit considérer comme très malvenue une telle obligation pour les étudiants, alors qu'ils rencontrent de nombreuses autres difficultés pour accomplir leur scolarité. Pour Monsieur le Doyen, la recherche d'une modalité alternative de validation des stages par le responsable de formation ne peut se fonder que sur une confiance réciproque basée sur la possibilité d'avoir la certitude que l'étudiant s'est investi.

Monsieur le Doyen propose, après ces échanges, que les étudiants de licence, licence professionnelle et master 1^{ère} année qui, en dépit de leurs recherches, ne parviendraient pas à trouver de stage, puissent se tourner vers leurs responsables des formations pour, sous réserve de pouvoir attester de cette recherche infructueuse, leur demander une modalité alternative de validation de ce même stage (un rapport professionnel, un stage de durée réduite, un autre type de travail...). La modalité alternative serait choisie par le responsable de formation en fonction de ce qui lui semble le plus approprié au regard de la formation et de sorte qu'elle puisse être validée avant les dates des délibérations. Si l'étudiant parvenait par la suite à obtenir un stage, il pourrait revenir à la modalité traditionnelle de stage.

L'Université devant par ailleurs proposer en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) que les stages des formations de fin de cursus (licence professionnelle et M2) puissent avoir lieu jusqu'en décembre, comme l'an dernier, la modalité alternative ne serait, à ce stade, pas proposée pour les masters 2^{ème} année. Pour les licences professionnelles, elle est maintenue pour les cas, a priori très limités, d'étudiants qui voudraient candidater pour des M1 et qui ne seraient pas parvenus à trouver un stage.

Vote sur l'approbation de la possibilité de modalités alternatives pour la validation des stages pour les étudiants en licences, licences professionnelles et masters 1^{ère} année, pour l'année universitaire 2020 – 2021 :
25 pour, 5 contre, 4 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote sur le calendrier 2021 – 2022

Madame Christelle Catelain, responsable du service des enseignements, décrit les trois versions de projet de calendrier qu'elle soumet au Conseil :

Version 1 : l'année est rythmée par douze semaines d'enseignement suivies de deux semaines d'examens, puis à nouveau douze semaines d'enseignement, suivies de 2 semaines d'examen et trois semaines et demie d'examens en seconde session. L'année débiterait le 13 septembre, avec une semaine pour les rattrapages de TD à la fin de la première période. Les examens de premier semestre auraient lieu après les vacances de fin d'année. Trois pauses pédagogiques durant l'année : la première semaine de novembre, la 3^{ème} semaine de février et une seule semaine au printemps, la première semaine des vacances scolaires étant dévolue aux rattrapages. La dernière semaine du mois d'avril serait consacrée aux révisions des étudiants. Les examens de second semestre auraient lieu les 2 premières semaines de mai.

Version 2 : elle diffère sur le maintien de deux semaines de congés pendant les vacances scolaires de printemps, la semaine de rattrapage étant programmée fin avril.

Version 3 : cette version a été proposée suite à la suggestion d'un enseignant. La rentrée est avancée au 6 septembre. Les examens de premier semestre ont lieu pour partie la dernière semaine de décembre et pour partie la première semaine de janvier. Les deux semaines de congés d'avril sont maintenues, les examens du second semestre débutant dès après, fin avril. Ce qui laisse aussi une semaine de plus pour les corrections. Les pauses pédagogiques de novembre et février sont maintenues.

Interrogée sur le début plus tardif des enseignements, Madame Christelle Catelain explique que commencer les enseignements alors que les étudiants n'ont pas encore validé leurs inscriptions pédagogiques amplifie les difficultés rencontrées dans l'organisation des TD (qui nécessite d'avoir la vision la plus exhaustive possible des choix de matières des étudiants) ; plus l'année commence tôt, plus les enseignants et le service plannings doivent travailler dans la précipitation pour débiter les TD à la date prévue par le calendrier.

Un vote est proposé aux membres du Conseil entre ces trois projets.

Vote sur le calendrier universitaire pour 2021 – 2022 :
Version 1 : 4 pour, Version 2 : 2 pour, Version 3 : 20 pour,
1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

C'est donc la version 3 qui est validée, avec la mention que le bornage final de l'année universitaire est prévu au 31 août 2022, avec un report au 30 septembre 2022 pour les licences professionnelles, les masters 2 et les formations en alternance.

Vote sur des propositions de réponse à l'appel à projet CVEC - Composantes

Dans le cadre de l'utilisation des fonds générés par le versement par chaque étudiant de la contribution vie étudiante – campus (CVEC), un appel à projet à destination des composantes et associations étudiantes doté d'une enveloppe d'un million d'euros a été lancé par notre Université.

Trois projets ont été bâtis par notre Faculté :

- L'Espace Vie Etudiante (EVE) est en cours de construction ; son aménagement mobilier conduit à solliciter un complément aux 16 000 euros déjà octroyés, pour arriver au montant nécessaire à l'aménagement de l'espace de coworking. Les étudiants seront associés aux choix techniques et esthétiques qui devront être faits dès attribution des fonds nécessaires ;
- La réalisation du projet de Tiers Lieu a subi des retards du fait de la crise sanitaire ; il nous est recommandé cependant de solliciter un complément de 25 000 euros, là aussi pour l'aménagement mobilier de ce nouvel espace ;
- Le dernier projet doit permettre de poursuivre la mise en place d'une bande de guidage à destination des usagers en situation de handicap vers les bâtiments E et T, pour un budget estimé à 10 000 euros.

Un soutien unanime est apporté à ces trois projets par le Conseil de Faculté.

Débat et vote sur des propositions de modification des maquettes pédagogiques

Monsieur le Doyen cède la parole à Monsieur Jean-Christophe Deriau, responsable de la scolarité Licences, pour qu'il expose les propositions de modification apportées aux maquettes pédagogiques en licence dans nos trois filières de formation. Monsieur Deriau précise que ces modifications sont mineures :

En **AES**, pour le semestre 4 et le BCC 2 : supprimer dans les « Projets au choix », stage et expérience pro ;

En **AES ESJ**, pour le semestre 2 : attribuer un nouveau code à Traitement des données économiques TD / Droit Constitutionnel de la Vème république CM / Introduction à la macroéconomie CM

Pour le semestre 3 : attribuer un nouveau code en Espagnol ;

En **Droit**, pour le semestre 6 :

- Unité Fondamentale : Parcours droit privé
 - 2 choix de Td parmi 6 (au lieu de 5)
 - Proposer le Td de libertés fondamentales appliquées qui existait déjà dans l'UE 1 Droit Public ;

Droit en EAD : possibilité d'un stage en L3 droit, dans le BCC 2, dans l'unité 2 ;

En **Droit ESJ**, pour le semestre 1 : en espagnol, démutualiser avec la L2 droit S3 pour mutualiser avec la L1 droit S1

En **DIDE**, pour le semestre 4 :

- Changer l'intitulé du cours Criminal History of British Isles Law CM pour mettre à la place History of criminal Law (mutualisé avec le droit - Porteur DIDE)

Pour le semestre 5

- Unité de spécialisation option Droit public :
 - Ajouter « 2 cours au choix parmi 3 » (actuellement obligatoire)
- Unité de spécialisation option Droit privé :
 - Ajouter « 2 cours au choix parmi 4 » (actuellement obligatoire) ;

En **Science politique**, pour le semestre 4 :

- En allemand, démutualiser avec la L1 Science Politique Semestre 2 pour mutualiser avec la L2 Science politique Semestre 4

Pour le semestre 6 : supprimer la ligne du sous bloc « Projets au choix » (simple problème de structuration)

En **Droit à Cambrai**, pour le semestre 5 : ajouter 15 h de TD (heures d'accompagnement) sur chaque matière suivante : Libertés fondamentales + Droit international public + Droit des contrats spéciaux + relations individuelles du travail + droit commercial général

pour le semestre 6 : ajouter 15 h de TD (heures d'accompagnement) sur chaque matière suivante de l'unité fondamentale parcours droit public : Contentieux administratifs + ordre juridique de l'Union européenne + théorie du droit + droit de la fonction publique + dans l'option droit privé : droit des sûretés + droit des sociétés + procédure pénale + procédure civile + théorie du droit (commun aux 2 unités).

La parole est ensuite donnée à Madame Violaine Sander, responsable du service de scolarité des masters, qui indique que les demandes de modification de maquette sont assez diverses en fonction des masters :

- Modifications techniques : modifications demandées par le service scolarité liées aux reversements de la maquette dans Apogée qui ne sont pas optimales pour une gestion efficace de la formation, ou encore certaines sont des corrections sur l'application Reformation suite à des erreurs de saisie ;

- Modifications de structure : certains masters modifient des BCC ou UE afin de pallier certaines conséquences non désirées sur les modalités de validation d'une UE, d'un BCC, d'un semestre ou de l'année (permettre la compensation entre BCC identiques sur deux semestres, éviter d'avoir un module type stage par exemple, seul dans une UE et donc devant être noté) ;

- Mutualisations : certaines mutualisations ou non mutualisations n'avaient soit pas été repérées lors de la construction de la maquette soit se sont avérées non pertinentes d'un point de vue pédagogique. Globalement, sur toute l'offre Master de la Faculté, ces changements de mutualisation permettent une baisse du coût de formation ;

- Master Droit de l'entreprise : augmentation du volume horaire afin de respecter le volume préconisé pour une formation ouverte à l'apprentissage. Cette augmentation du volume sera prise en charge par le budget apprentissage ;

- Volume horaire TD langues M1 : en M1 Droit de l'entreprise et M1 Droit des affaires, le volume horaire passe à 18h TD au lieu de 15h TD, et ce afin de s'aligner sur les volumes horaires de langue des autres M1 et de respecter le cadrage de l'Université.

-Master Science Politique : Démutualisation de TD en Master 1 pour des raisons pédagogiques

- Divers autres changements : modifications d'intitulés de cours, suppression de cours non choisis par les étudiants ou non adaptés ;

Vote sur l'approbation des propositions de modification des maquettes pédagogiques en licence et en master :
25 pour, 0 contre, 5 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Avis sur le projet d'Etablissement Public Expérimental (EPE)

Aucune consultation générale sur les statuts du futur EPE n'est envisagée par notre Université, au-delà du vote définitif du conseil d'administration. Seul le conseil de direction de l'Université, qui regroupe l'équipe présidentielle et les doyens et directeurs, sera appelé à émettre un avis, avis qui pour Monsieur le Doyen doit être celui que notre propre Conseil de Faculté dégagera après un vote plénier.

Monsieur le Doyen propose que l'avis donné par notre Conseil se fonde sur la dernière version des statuts. Pour lui la création au sein de chaque faculté d'une commission Recherche et d'une commission Formation conduira à une refonte générale des statuts et des règlements intérieurs des facultés et pourrait se traduire par une multiplication des conseils et des redites au sein de la composante.

Pour Monsieur Thomas Alam, la perte de la personnalité morale juridique de chaque membre du futur EPE est à redouter, avec en corollaire la présidence de l'établissement confiée à un non universitaire. Pour lui, la création à terme d'un Grand Etablissement aurait comme conséquence le recours facilité à des dérogations au code de l'éducation, dans les domaines les plus sensibles. Il rappelle qu'un référendum portant sur l'EPE est organisé par les syndicats, à destination des personnels et des étudiants.

Monsieur le Doyen exprime ses plus vifs regrets devant la subordination qui est mise entre la création de l'EPE et la reconnaissance en tant qu'I-site. Pour lui, l'I-site doit permettre de combattre la relégation dans laquelle nous sommes plongés au niveau national, sans que les efforts énormes déployés lors de la fusion des universités lilloises soient à nouveau mobilisés pour la création de l'EPE.

Monsieur Gilles Toulemonde s'inscrit dans le même positionnement : avoir l'I-site, ce n'est pas seulement doubler le budget recherche, c'est aussi un marqueur de la lutte que mène notre territoire pour exister au sein de la communauté nationale. Pour lui, les Hauts de France sont négligés dans de nombreux domaines, alors qu'il perçoit un engagement très fort de tous les acteurs régionaux. Monsieur Toulemonde voit dans les dérogations au code de l'éducation non pas un abandon de droits mais plutôt une liberté et une autonomie mobilisatrices concédés à tous ceux qui font vivre l'Université. Il regrette par ailleurs que les rendez-vous d'échanges sur l'EPE organisés par notre Université aient rencontré très peu d'écho au sein de notre Faculté, un vrai débat aurait ainsi pu être mené, alors que pour lui tout référendum nous met à la merci des composantes ayant de gros effectifs en personnels et en étudiants, la force du nombre ne pouvant remplacer l'efficacité du dialogue.

Pour Madame la Professeure Pinet-Chassagnard, si l'I-site n'est pas renouvelé, le budget recherche sera fortement impacté car l'I-site permet de pouvoir répondre à des appels à projets dédiés, avec également une dimension formation à travers les programmes gradués. Ainsi, il lui semble essentiel de percevoir l'apport global qu'aurait l'I-site tant sur le plan de la recherche que de la formation.

Monsieur Alam regrette qu'à nouveau soient associés création de l'EPE et renouvellement de l'I-site.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Doyen propose qu'un vote soit effectué, qui déterminera la nature de l'avis que donne notre Conseil au projet de statuts du futur EPE, cet avis étant celui que Monsieur le Doyen se fera fort de porter dans les instances qui le solliciteront.

**Vote sur l'avis à donner quant aux statuts du futur EPE :
5 pour, 9 contre, 7 blancs, 1 « n'a pas souhaité participer au vote »**

Cet avis sera donc défavorable.

Informations

→ Sur de nouvelles fresques

Le Campus Moulins va bénéficier de nouvelles fresques dans le cadre du projet débuté lors des événements d'Eldorado Lille 3000. Monsieur le Doyen a proposé que de nouvelles œuvres soient aussi créées au sein du Campus, au-dessus du SCD par exemple, et plus uniquement sur les façades donnant sur l'extérieur. Il a aussi demandé que ces projets puissent être articulés à une démarche collaborative à laquelle pourraient participer l'ensemble des usagers du Campus.

→ **Sur la mise en place de contrats étudiants supplémentaires liés à la crise sanitaire**

Monsieur Jean-Charles Louche indique au Conseil que le dispositif de soutien apporté aux étudiants dans cette période difficile a été étendu à toutes les années d'études (hors les M2 et la formation continue), à travers le recrutement de tuteurs pédagogiques. Douze nouveaux étudiants sont en cours de recrutement, ils apporteront leur aide aux étudiants relevant de la même filière de formation, dans les années inférieures à leur propre année d'études actuelle. Monsieur le Doyen rappelle que la Clinique Juridique de Lille a mis en place un service de soutien méthodologique, juridique mais aussi psychologique pour tous les étudiants de l'Université.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.